

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD**

ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME PASCALE URBANI, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
CHEF DE SERVICE COMPTABILITE
Secrétariat général mutualisé Direction générale des services / Pilotage des
Ressources et de la Performance**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 4 février 2022 portant intégration de Madame Pascale URBANI dans le grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Pascale URBANI, dans le grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Chef de service Comptabilité, secrétariat général mutualisé Direction générale des services / Pilotage des Ressources et de la Performance, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de son service :

- Ordres de mission ponctuels,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.

Article 2 : L'ordonnateur délègue à Mme Pascale URBANI, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 1.500 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence de son service.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 25 AVR. 2025

Le Maire,
Cécile HELLE



Pour ampliation,



Parvenu en Préfecture le :
Publié le :

Notifié le : 28/04/2025
Signature :

